

DEMANDE DE MATERIEL – VILLE DE MOREZ (mise à jour le 02/10/2020)

Date de la demande :	<i>Cadre réservé à l'administration</i>
Demandeur Association / Organisme : Nom du Responsable et Qualité : Adresse : Téléphone : e-mail : <hr/> Nom de la manifestation : Date de la manifestation : Lieu :	Transmis le : <input type="checkbox"/> Le demandeur <input type="checkbox"/> Services Techniques <input type="checkbox"/> Conciergerie

Matériel mis à disposition	Descriptif	Quantité	Quantité demandée	Quantité accordée
Tables	L 1,80 m x l 0,80 cm (sur chariot)	17		
Tables	1,20 m	8		
Tables	1,50 m	6		
Tables de différentes tailles		10		
Tables tubes démontables		10		
Tables guinguettes	L 200 x l 60 x H.74 cm	19		
Bancs guinguettes		40		
Chaises plastiques (Salle Forestier)		89		
Tente	6 x 3	1		
Tente sérigraphiée (4 côtés)	3 x 3	3		
Tente sérigraphiée (4 côtés)	6 x 3	3		
Tente buvette	2 m x 2,50 m	2		
Tonneau barbecue avec ses grilles		1		
Barrière Vauban	2,20 m	60		
Barrière jaunes		40		
Estrades bois	L 1,00 m x l 1,00 m x H 0,20 cm	8		
Estrades bois avec revêtement plastique	L 1,00 x l 1,00 m x H 0,20 cm	9		
Grandes grilles caddies	200 cm x 120 cm	6		
Petites grilles caddies	200 cm x 48 cm	2		
Grilles	180 x 90 cm	12		
Panneaux	170 cm x 120 cm (+ 20 pieds)	8		

Autre(s) demandes

Electricité *Fournir plan d'implantation des besoins électriques ainsi que le descriptif, la quantité, consommation en watt, la tension* 230 volts 380 volts
Joindre en annexe la liste des appareils électriques avec consommation en watt + Plan d'implantation

Eau *Fournir un plan avec les points d'eau*

Autre *A préciser :*
Joindre en annexe la liste de matériel qui n'apparaît dans cette liste par exemple Podium, chalet....

Prise en charge du matériel

J'ai pris connaissance du règlement de mise à disposition du matériel municipal : OUI NON *Uniquement possible sur Communauté de communes Haut-Jura ARCADE*

Demander de livraison du matériel OUI NON

Date + horaire livraison : _____ Lieu souhaité : _____

Date + horaire de retour : _____

Cadre réservé à l'administration

	Qui ?	Date	Heure
Livraison ou retrait			
Retour			

Pour l'enlèvement par vos soins, contactez M. Philippe Romanet – Tél. 07.78.41.22.57

CONTACT

Madame Edith REVERCHON – Service Culture, Sport & Animations
 ☎ 03 84 33 10 11
 e-mail : edith-reverchon@mairie-morez.fr



CONDITIONS GÉNÉRALES ET RESPONSABILITÉ

I – Demande de réservation de matériel

2 mois avant la manifestation. Vous organisez une manifestation et vous souhaitez emprunter du matériel communal. Une demande écrite doit être adressée auprès du Service Animations par courrier ou (edith-reverchon@mairie-morez.fr). Joindre à la demande le formulaire de réservation ci-joint (téléchargeable également sur le site internet de la ville de Morez).

Joindre à votre demande, la liste des matériels électriques utilisés accompagnés des puissances de chaque appareil (voir verso de la « Liste matériel à disposition »).

Attention, aucun matériel supplémentaire ne sera accepté après la validation définitive de la demande, soit 15 jours avant la manifestation.

II – Réservation du matériel

Après vérification de la disponibilité du matériel demandé, la demande de prêt vous sera retournée avec la description du matériel mis à votre disposition.

15 jours minimum avant la manifestation. Validation définitive par le Service Animations de la demande de matériel. Aucun matériel supplémentaire ne sera accepté après cette date.

Toute demande de matériel dans une commune extérieure à Hauts de Biemme est faite par l'organisateur de la manifestation (transmettre l'attestation d'accord du prêteur). Pour les organisateurs extérieurs, le retrait, le transport et le retour du matériel sont à leur charge, à l'exception des chalets.

III – Préparation de la manifestation

Mise à disposition par l'organisateur de 3 personnes minimum pour l'enlèvement, l'installation et le rangement du matériel à l'issue de la manifestation. Le bénéficiaire devra impérativement prendre rendez-vous avec les Services Techniques pour la prise en charge et le retour du matériel

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, l'utilisateur est responsable du matériel dès que celui-ci en prend possession. Le bénéficiaire qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions. Le bénéficiaire reconnaît être le seul gardien du matériel prêté durant l'intégralité du contrat et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du matériel. Il s'engage à exercer un contrôle effectif sur le matériel, et à le placer en sécurité afin d'éviter tous risques de vol, vandalisme, dégâts corporels et matériels.... L'utilisateur déclare disposer de toutes les informations concernant les précautions et règles de sécurité liées à l'utilisation adéquate du matériel. Le bénéficiaire sera tenu responsable de tout mauvais emploi.

ATTENTION : Tout matériel restitué endommagé pourra faire l'objet d'une facturation par la ville de Morez pour réparation ou remplacement à neuf.

A noter :

En cas de forte intempéries (forte pluie, neige, vents violents), des poches d'eau peuvent se former et faire céder les structures sous leurs poids. Il est recommandé de fermer les abris, car même lestés leur résistance est limitée.

Merci de votre vigilance.

Prise en charge du matériel

Date :

L'utilisateur reconnaît avoir reçu le matériel en bon état de fonctionnement.

Le responsable matériel (NOM et Prénom)

Le bénéficiaire (NOM et Prénom)

Signature

Signature

Remarques :

Restitution du matériel

Date :

Le responsable du matériel reconnaît avoir vérifié le bon état de fonctionnement du matériel restitué.

Le responsable matériel (NOM et Prénom)

Le bénéficiaire (NOM et Prénom)

Signature

Signature

Remarques :

Mairie de Morez
Service Culture, Sport & Animations
Place Jean Jaurès
MOREZ
39400 HAUTS DE BIEMME

